

**PREFACE POUR LA TRADUCTION D'UN OUVRAGE  
DE M. WILBERFORCE SUR LA TRAITE DES NEGRES**

**GERMAINE DE STAEL**

**(1814)**

M. Wilberforce est l'auteur de l'écrit qu'on va lire sur l'abolition de la traite des nègres.

Orateur distingué dans la chambre des communes, remarquablement instruit sur tout ce qui tient à la littérature et à cette haute philosophie dont la religion est la base, il a consacré trente ans de sa vie à faire rougir l'Europe d'un grand attentat, et à délivrer l'Afrique d'un affreux malheur. Lorsqu'il eut rassemblé toutes les preuves des cruautés qui ajoutaient encore à l'horreur d'un acte tyrannique, lorsqu'il crut avoir de quoi convaincre les faibles et les forts, il fit, en 1787, dans le parlement, la motion d'abolir la traite des nègres.

M. Pitt, M. Fox, M. Burke, l'appuyèrent; aucun homme vraiment supérieur en Angleterre, quelles que soient ses opinions politiques, ne voudrait prêter son nom à des opinions qui dégradent du nom de penseur et d'ami de l'humanité. On peut soupçonner M. Pitt d'avoir permis pendant quelque temps à ses adhérents de soutenir la traite des nègres; mais sa gloire lui était trop chère pour ne pas se séparer de son parti dans cette circonstance. Toutefois les réclamations de tous ceux qui font de l'espèce humaine deux parties, dont l'une, à leur avis, doit être sacrifiée à l'autre, ces réclamations empêchèrent que la motion de M. Wilberforce ne fût adoptée. Les colons prétendirent qu'ils seraient ruinés si la traite était abolie; les villes de commerce d'Angleterre affirmèrent que leur prospérité tenait à celle des colons: enfin l'on rencontra de tous les côtés ces résistances qui recommencent toujours, quand les honnêtes gens s'avisent de défendre les opprimés contre les oppresseurs.

Les excès de la révolution de France, qui répandaient une grande défaveur sur un certain ordre d'idées, nuisirent à la cause des pauvres nègres. On criait à l'anarchie contre ceux qui ne voulaient pas qu'on excitât la guerre entre les peuples d'Afrique, pour faire leurs prisonniers esclaves; on appelait jacobins les hommes qui n'avaient pour motifs de leurs actions que la religion et l'humanité. Mais dans un pays tel que l'Angleterre, les lumières sont si universelles, et la circulation des idées si libre, qu'on peut calculer avec certitude le temps très court qu'il faut pour qu'une vérité s'établisse dans l'opinion.

M. Wilberforce renouvela toutes les années la même motion, qui avait été d'abord écartée, et cette persévérance faisait gagner chaque fois du terrain à la raison. Les hommes les plus religieux de l'Angleterre secondèrent les efforts de M. Wilberforce; M. Clarkson, M. Macauley, plusieurs autres encore doivent être nommés dans cette honorable lutte: on fit une souscription pour établir dans la Sierra-Léone tous les moyens propres à civiliser les nègres, et cette honorable entreprise coûta plus de deux cent mille livres sterling aux particuliers qui s'en chargèrent. On ne voit guère comment l'esprit mercantile que l'on reproche aux Anglais pouvait expliquer de tels sacrifices: les motifs qui décidèrent l'abolition de la traite des nègres sont d'une nature tout aussi désintéressée.

C'est en 1807 que ce grand oeuvre d'humanité fut accompli. On avait délibéré vingt ans sur ses inconvénients et sur ses avantages. M. Fox et ses amis étaient alors ministres; mais le ministère changea dans l'intervalle du projet de loi à sa sanction. Toutefois les successeurs adoptèrent à cet égard les mêmes principes; car parmi les nouveaux ministres, M. Perceval, M. Canning et lord Harrowby, tous les trois amis de M. Pitt, s'étaient montrés les champions ardents de cette belle cause. M. Fox, en mourant, l'avait recommandée à son neveu, lord Holland, et l'on permit à ce noble héritier, bien qu'il ne fût plus ministre, de porter lui-même avec ses amis la sanction du roi à la chambre des pairs. *Un rayon du soleil*, dit Clarkson, *perça les nuages au moment où le décret qui supprimait la traite des nègres fut proclamé*. En effet, cet acte méritait la faveur du ciel; et dans quel moment eut-il lieu? lorsque toutes les colonies étaient entre les mains des Anglais, et qu'ainsi leur intérêt, vulgairement considéré, devait les porter à maintenir l'indigne commerce qu'ils abjuraient.

Aujourd'hui l'on se plaît à soutenir que les Anglais craignent le rétablissement de la colonie de Saint-Domingue au profit des Français: mais en 1807 quelle chance y avait-il pour que la France pût redevenir maîtresse de cette colonie, si toutefois cette chance existe maintenant? Le parti qui a déterminé l'abolition de la traite des nègres en Angleterre, c'est celui des chrétiens zélés, appelés communément *méthodistes*. Ils portent dans les intérêts de l'humanité les qualités de l'esprit de parti, l'énergie et l'activité; et comme ils sont en grand nombre, ils agissent sur l'opinion, et l'opinion sur le gouvernement. Loin que les politiques ou les spéculateurs qui peuvent être jaloux de la prospérité de la France fussent pour rien dans l'abolition de la traite, ils y opposaient les mêmes arguments qu'on voit reparaitre en France aujourd'hui parmi les colons et les commerçants; ils menaçaient des mêmes maux, et néanmoins depuis sept ans que l'Angleterre a interdit la traite, l'expérience a si bien prouvé que toutes les craintes qu'on avait manifestées à cet égard étaient illusoires, que les villes maritimes de la nation sont à présent d'accord sur ce sujet avec le reste de la nation. L'on a vu, dans cette occasion, le même phénomène moral que l'on peut observer dans toutes les circonstances d'une nature analogue. Quand on propose de supprimer un abus quelconque du pouvoir, aussitôt ceux qui jouissent de cet abus ne manquent pas d'affirmer que tous les bienfaits de l'ordre social y sont attachés. «C'est la clef de la voûte,» disent-ils, tandis que c'est seulement la clef de leurs propres avantages; et lorsque enfin le progrès des lumières amène la réforme longtemps désirée, on est tout étonné des améliorations qui en résultent. Le bien jette des racines de toutes parts, l'équilibre se rétablit sans efforts, et la vérité guérit les maux de l'espèce humaine, comme la nature, sans que personne s'en mêle.

Quelques Français se sont irrités de ce que les ministres anglais avaient fait de l'abolition de la traite des nègres l'une des conditions de la paix: les ministres anglais n'ont été à cet égard que les interprètes du vœu de leur nation. Mais ce serait une belle époque dans l'histoire que celle où les peuples se demanderaient mutuellement des actes d'humanité. Cette négociation généreuse ne rencontrera pas d'obstacle dans le cœur d'un monarque aussi religieusement éclairé que celui de la France; mais les préjugés des pays peuvent quelquefois contrarier les lumières mêmes de leurs chefs.

C'est donc un grand bonheur pour la France, l'Angleterre et la lointaine Afrique, qu'une gloire telle que celle du duc de Wellington donne de la force à la cause qu'il défend. Déjà le marquis de Wellesley, son frère aîné, a supprimé dans l'Inde, dont il était gouverneur, la traite des nègres, avant même que le décret qui l'abolit eût été prononcé par le parlement d'Angleterre. Les opinions de cette illustre famille sont connues: espérons donc que lord Wellington triomphera par la raison dans la cause des nègres, comme il a puissamment servi la cause des Espagnols par son épée; car c'est à ce héros vertueux que l'on devrait appliquer ces paroles célèbres de Bossuet: *Il avait un nom qui ne parut jamais que dans des actions dont la justice était incontestable.*